



## Catastrophes naturelles: Le Maroc vulnérable

Date 13/1/2005 22:36:11 | Sujet : Actu Maroc

- **Le séisme d'Al Hoceïma a révélé de sérieuses lacunes**
- **Préparatifs pour la conférence de Kobe**

LE Maroc est enfin prêt pour sa participation à la 2e conférence internationale des Nations unies sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra du 18 au 22 janvier à Kobe au Japon. Puisqu'il ne manquait que le rapport national sur la prévention des désastres au Maroc(1). Finalisé et déjà envoyé à l'ISDR(2), le rapport a été présenté hier 12 janvier lors d'un atelier sur la préparation de la participation du pays, coorganisé par le ministère de l'Aménagement du territoire et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). "Un événement qui vient clôturer la série des rencontres programmées pour 2004 sur la prévention des risques naturels et technologiques", souligne Mohamed Ameer, secrétaire général du ministère.

En effet, dans le cadre de leur participation à la Conférence de Kobe, tous les pays, dont le Maroc, ont été appelés à faire le point sur les efforts accomplis en matière de prévention des catastrophes au cours des dix dernières années, suite à l'adoption de la stratégie et du plan d'action de Yokohama en 1994. Ces documents permettraient d'identifier les lacunes et les obstacles qui entravent l'application du plan, notamment dans les pays en développement qui sont les plus vulnérables aux impacts des catastrophes et les moins outillés pour y faire face. D'ailleurs, le but de cette 2e conférence est de revoir la méthodologie adoptée par la 1re en définissant les mesures correctives nécessaires.

Relatant les réalisations du Maroc dans ce domaine durant cette dernière décennie, "le rapport recèle les acquis, les points forts et les points faibles des politiques et programmes nationaux. Ainsi que les contraintes liées à la concrétisation du plan d'action de Yokohama", indique Ameer.

Il en ressort plusieurs faiblesses intrinsèquement liées à la vulnérabilité du tissu socioéconomique et des infrastructures de base ainsi qu'aux insuffisances en matière de communication et de coordination interministérielles. "Des lacunes identifiées essentiellement suite au dernier séisme d'Al Hoceïma", souligne Ameer. Par ailleurs, d'Agadir à Al Hoceïma, personne n'est à l'abri d'une nouvelle catastrophe, d'autant plus que le Maroc se situe sur une faille sismique. Mais comme l'a bien souligné Emmanuel Dierckx de Casterlé, représentant résidant au Maroc du PNUD, "on ne peut certes pas éviter la catastrophe mais au moins limiter les dégâts, essentiellement humains, par la prévention et la préparation".

Pour cela, "il faut une politique efficace de prévention fondée sur des actions intégrées et faisant intervenir tous les acteurs concernés aux niveaux institutionnel, technique, réglementaire, économique et scientifique", répond le SG du ministère. En mettant le point sur l'urgence de doter le pays d'un cadre adéquat et d'une stratégie claire en matière de gestion des désastres.

### Recommandations

LE rapport présente également certaines recommandations pour la réduction et la prévention des catastrophes aussi bien naturelles que technologiques. Ainsi, le Maroc insiste sur la nécessité de mettre en place une convention-cadre sur la prévention et la gestion des catastrophes. Il appelle également à la création d'un fonds international au profit des pays en développement. Ce qui servirait à renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques, notamment l'amélioration de la connaissance des risques, la prévention, la sensibilisation et l'information de la population, l'intervention en cas de catastrophes et enfin la réhabilitation par la catastrophe.

Meryeme MOUJAB

(1) Ont participé à l'élaboration de ce rapport les différents départements ministériels concernés par la prévention et la gestion des catastrophes à l'échelle nationale, notamment celui de la Santé, de l'Intérieur, de l'Habitat, la Protection civile... Sous la coordination de la direction de la Surveillance et de la Prévention des risques relevant du ministère de l'Aménagement du territoire.

(2) Secrétariat de la Stratégie internationale de la réduction des désastres.

Source : L'Economiste

Cet article vient de Casafree

<http://www.casafree.com>

The URL for this story is:

<http://www.casafree.com/article.php?storyid=716>